



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de l'éducation

Question écrite n° 1557

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset expose a M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, que, récemment, un quotidien du soir a fait état d'une information selon laquelle l'armée recevrait trente mille illettrés par an. Il lui demande, d'une part, dans quelle mesure cette information est exacte et, d'autre part, dans l'affirmative, ce qu'il compte faire pour remédier à cet état de choses.

Texte de la réponse

Reponse. - Le phénomène d'illettrisme est d'autant plus difficile à chiffrer qu'il recouvre des réalités différentes - selon l'âge des intéressés, en particulier - et qu'il s'agit d'un fait de société qui dépasse le problème de l'échec scolaire comme le champ de compétence du seul ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Cependant, si la lutte contre l'illettrisme - phénomène dont les causes sont multiples et complexes - appelle l'intervention de l'ensemble des départements ministériels concernés, il est certain que la réduction de l'illettrisme des adultes nécessite, en amont, une meilleure efficacité du système scolaire qui a pour mission de dispenser un enseignement de qualité à tous les élèves. C'est pourquoi le Président de la République a fait de l'éducation et de la formation, qui constituent une condition déterminante de l'épanouissement des individus et de l'égalité des chances, une priorité essentielle de ce septennat. Dans la perspective d'une élévation générale de la qualité de formation de l'ensemble des élèves, diverses dispositions ont été prises pour assurer la relance d'actions à long terme déjà engagées et favoriser la réalisation d'initiatives innovantes venant des écoles et établissements : renforcement des moyens d'action des ZEP, du soutien scolaire, création du fonds d'aide à l'innovation Et la rénovation des collèges se poursuit : elle concerne maintenant 78 p 100 d'entre eux. De plus, les principes de l'action éducative pour la réussite de tous ainsi que la politique des zones d'éducation prioritaires ont été récemment redéfinis (cf. BOEN n° 15 du 13 avril, pages 897 à 902) et les dispositions réglementaires correspondantes sont en cours d'élaboration. Dans la même perspective, et suite aux propositions du recteur Migeon auquel j'avais confié une mission de réflexion sur les conditions permettant aux élèves d'aborder positivement leur scolarité dans le second degré, des opérations spécifiques d'évaluation des acquis des élèves et de formation des enseignants sont en préparation pour ce qui concerne l'amélioration de la maîtrise de la langue, écrite en particulier. L'ensemble de ces dispositions devrait à terme porter ses fruits de telle façon que les jeunes sortent du système scolaire mieux armés pour leur insertion sociale et professionnelle. Par ailleurs, le problème de la lutte contre l'illettrisme est inscrit dans la convention qui vient d'être renouvelée entre le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le ministère de la défense. Des actions conjointes ou concertées permettront d'agir à la fois en prévention et en réduction du phénomène.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1557

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 août 1988, page 2345